

septembre
2016



snes

F.S.U.

Syndicat
National
des Enseignements
de Second degré

Section académique de Lille
209 rue Nationale, 59000 Lille - tél 03 20 06 77 41
s3lil@snes.edu - www.lille.snes.edu

BULLETIN
DE RENTRÉE

SYNDIQUEZ-VOUS AU SNES-FSU!

Le SNES-Fsu est le syndicat majoritaire dans le 2nd degré général et technologique (44.3% en CAPN et 45.3% en CAPA aux élections professionnelles de 2014 au 1^{er} tour, malgré 17 listes en présence), le seul capable de créer un rapport de force.

Les projets exigeants et ambitieux que nous portons pour le système éducatif et nos professions, notre implication et notre pugnacité dans la défense des personnels, notre efficacité à informer et à conseiller les collègues, notre choix de n'être déchar-

gés qu'à temps partiel, donc de continuer à exercer au quotidien en tant qu'enseignant, CPE, CO-PSY ou surveillant, sont autant de raisons qui expliquent la confiance accordée à notre syndicat par l'ensemble de la profession. Notre force, c'est vous, vous qui votez pour le SNES et les autres syndicats de la FSU, vous qui portez les mêmes valeurs que les nôtres et les faites vivre dans votre établissement. Peut-être avez-vous eu recours à nous ? peut-être faites-vous partie de ceux qui votent régulièrement pour nous ?



**Pourquoi ne pas vous engager davantage
en vous syndiquant au SNES-Fsu ?**

Par votre engagement à nos côtés et votre adhésion à un syndicat qui vous ressemble, nous continuerons à agir pour que l'Éducation et ceux qui la font vivre soient une priorité nationale.

snes

Et voilà !
En 2016-2017,
je me syndique
au SNES-Fsu !

F.S.U.

Avec le SNES-FSU, je suis syndiqué-e, je suis concerné-e !

Le SNES-FSU est une force collective, construite par ses adhérent-es et ses militant-es. Cette force permet de mettre en œuvre les mobilisations nécessaires pour obtenir des avancées pour tous les personnels, les élèves et plus largement l'ensemble du système éducatif.

Le SNES-FSU, syndicat de proximité et majoritaire

Lors des élections professionnelles de décembre 2014, nous avons obtenu près de 45 % des voix, le 2^{ème} syndicat obtenant environ 12 %. Ce résultat nous donne un poids incontournable à tous les niveaux où se font les politiques scolaires.

Mais la force du SNES-FSU, sa légitimité, c'est aussi son implantation dans près de 400 établissements de l'académie, sous la forme de « S1 », sections d'établissement, qui organisent localement la réflexion et la mobilisation et constituent les relais efficaces et indispensables des niveaux départemental (S2), académique (S3) et national (S4). Quand nous intervenons auprès de l'administration (à tous niveaux), c'est sur la base des remontées qui viennent des établissements ou des syndiqué-es individuel-les.

Un syndicat pour vraiment débattre et proposer

Si le SNES-FSU porte une parole forte et revendicative, c'est parce qu'il invite régulièrement tous les adhérent-es à s'engager dans la réflexion collective sur les métiers et le système éducatif, en participant aux stages académiques, en représentant leur établissement lors des conseils syndicaux ou encore au congrès académique.

Un syndicat pour intervenir dans les instances

Les élu-es du SNES-FSU (en Commission Administrative Paritaire Académique-CAPA, en Comité Technique Académique-CTA, Comité Technique Spécial Départemental-CTSD, Comité Hygiène Sécurité Conditions de Travail Académique-CHSCTA...) interviennent systématiquement pour interpeller l'administration sur ses projets et ses décisions, qu'ils concernent l'ensemble des personnels ou des situations individuelles. Ces interventions, appuyées sur la légitimité du SNES-FSU, permettent souvent d'améliorer les situations, et aussi d'empêcher les pratiques les plus discutables.

Pourquoi choisir le SNES-FSU plutôt qu'un autre syndicat ?

- Pour ses conceptions du métier et de l'école ambitieuses et progressistes (et non élitistes, contrairement au Snalc).
- Pour un métier de concepteurs, et non d'exécutants soumis à diverses hiérarchies intermédiaires (le Se-Unsa et le Sgen-Cfdt, eux, soutiennent le conseil pédagogique et l'existence de « coordinateurs de cycle » ou « de niveau » - que le SNES-FSU appelle à contrer).
- Pour un collège et un lycée organisés autour d'enseignements disciplinaires exigeants, dans un cadre défini nationalement : examens nationaux (et non contrôle continu et CCF comme le préconisent le Sgen et le Se-Unsa) ; horaires nationaux et non autonomie locale croissante, défendue par le Sgen-Cfdt et le Se-Unsa (qui ont voté pour les réformes du lycée et du collège - le SNES-FSU a voté contre).
- Pour ses modalités de fonctionnement uniques :
 - Le SNES-FSU est un syndicat majoritaire qui informe honnêtement (sans tomber dans l'exagération ou le catastrophisme), et qui écoute la profession en variant les modalités d'action.
 - Le SNES-FSU est un syndicat qui ne se contente pas, comme le Snalc ou Fo, d'être corporatiste : le SNES-FSU est force de propositions pour les salaires et la carrière, la défense des droits individuels et collectifs, mais est également porteur d'un projet ambitieux pour le système éducatif, qui refuse de tout réduire à la logique des « compétences » - logique ardemment défendue par le Sgen-Cfdt ou le Se-Unsa.
 - Le SNES-FSU est un syndicat qui tire son efficacité d'intervention dans les instances du grand nombre de ses élus, de leur connaissance des dossiers, et de sa capacité à réunir (notamment avec la Cgt ou Sud) toutes les forces combattives.

***Le Snes-FSU est un syndicat alliant la force du collectif et la défense de chacun !
Pour le soutenir, rejoignez-le !***

Des militants qui sont avant tout vos collègues

Le SNES-FSU est « en prise » avec ce que pensent les personnels, et ce n'est pas un hasard : tous les militant-es du SNES-FSU, à tous les niveaux, continuent d'exercer leur métier simultanément. Il n'y a pas de « permanent » au SNES-FSU, pas de militant-e qui soit « déchargé-e » à 100 % : dans l'académie, 39 militant-es ont entre 0,5h et un mi-temps pour exercer leur mandat. Tous les syndicats ne peuvent en dire autant !

Un syndicat progressiste et combatif, qui s'engage

Livret de compétences, socle commun, réformes du collège, du lycée et de la voie technologique, missions des Conseillers Principaux d'Education (CPE), des Conseillers d'Orientation Psychologue (COPSY) et des professeurs documentalistes. Sur tous ces points catégoriels, le SNES-FSU se fait l'écho de la profession, mais il prend aussi position sur des sujets plus généraux, comme la Loi Travail, en toute indépendance et selon ses valeurs, non selon ses interlocuteurs. Le SNES-FSU est force de propositions nombreuses et constructives, défendant un projet alternatif et ambitieux, et des principes sur lesquels il ne transige pas. Venez le constater vous-même !

Avec le SNES-FSU, je m'informe, je me forme !

Un syndicat pour lutter ... et gagner !

Un syndicat est évidemment un outil indispensable dans la lutte, pour s'opposer aux attaques diverses, et obtenir des avancées. A chaque fois que c'est nécessaire, le SNES-FSU contribue à organiser la mobilisation des personnels, par toutes les formes d'action collective potentiellement efficaces. La lutte n'est pas toujours victorieuse ? Certes, mais ce qui est sûr, c'est que l'absence de lutte conduit toujours à la défaite ! Et surtout, on oublie trop souvent tous les projets néfastes qui ont été abandonnés grâce à l'action des personnels... et les améliorations obtenues par la lutte et l'intervention syndicales, à tous les niveaux. Par exemple, ces dernières années dans l'académie, les mobilisations des personnels, organisées par le SNES-FSU, ont permis d'obtenir, entre autres : l'éviction de plusieurs chefs d'établissement au comportement détestable, l'annulation de suppressions de postes de CPE, l'annulation de projets de fusion de collèges, le respect des textes réglementaires pour le calcul des services ou l'organisation des enseignements... L'action du SNES-FSU a aussi permis l'amélioration des règles de notation pédagogique, ou d'accès à la hors-classe, pour les certifiés...

Être informé-e, conseillé-e et défendu-e individuellement

Être syndiqué-e au SNES-FSU, c'est être mieux suivi-e, et informé-e beaucoup plus rapidement dans toutes les opérations de gestion de sa carrière (mutations, changement d'échelon, congé formation, hors-classe...) : ce n'est pas un hasard, ni un passe-droit si les syndiqué-e-s SNES-FSU obtiennent proportionnellement plus satisfaction que la moyenne des collègues. Car les élu-e-s organisent des réunions-conseil, ils contactent les délégué-e-s d'établissement (S1) pour qu'ils interviennent auprès des chefs d'établissement lors des campagnes de notation, puis ils informent les adhérent-e-s des éléments dont le rectorat dispose avant les commissions. Plus facile alors pour les élu-e-s de faire rectifier les erreurs en CAPA (commissions paritaires) ! Dès la fin des commissions, ils envoient des courriers, mails, SMS, afin d'informer le plus rapidement possible et de manière fiable les syndiqué-e-s. Ces réponses sont réservées aux syndiqué-e-s et aux collègues qui nous ont demandé de suivre leur dossier : nous n'utilisons pas l'argent des syndiqué-e-s pour informer ceux qui ne nous ont pas sollicités.

Être informé-e, conseillé-e et défendu-e collectivement

Les militant-e-s du SNES-FSU participent aux instances officielles de l'administration, ce qui leur permet de diffuser rapidement les informations importantes, même lorsque le rectorat ou l'inspection académique préféreraient les garder sous silence... C'est aussi comme cela que nous pouvons peser sur les décisions.

Se former

Le SNES-FSU organise régulièrement des stages de formation syndicale sur des thèmes variés (voir liste ci-dessous) qui permettent à chacun de s'exprimer dans le cadre d'une réflexion collective, et de mieux maîtriser les enjeux de l'Éducation nationale. Chaque personnel du 2nd degré a droit à 12 jours de formation syndicale par an. Nos stages sont ouverts à tous les personnels, syndiqués ou non, mais les frais de déplacement et de restauration ne sont pris en charge que pour les adhérent-e-s.

Calendrier prévisionnel des stages syndicaux académiques

Le 7 septembre : Conseil syndical.

1^{er} trimestre :

- Stage **École et Entreprise** - Comment l'idéologie entrepreneuriale colonise l'École.
- Stage **Le Socle à l'assaut de nos métiers** - Résister pour construire un second degré exigeant.
- Stage **Évaluation** - Évaluation : les premiers pédagogues, c'est nous.
- Stage **Documentalistes** - nouvelle réécriture de la circulaire pour 2017 (le 18 octobre).
- Stage **Droits syndicaux** (le 10 novembre).
- Stage **Financement des retraites et de la protection sociale** (le 22 novembre).
- Stage **Nouveaux retraités** (début octobre).

2^{ème} et 3^{ème} trimestre :

- Stage **Publics à besoins éducatifs particuliers**.
- Stage **Carrières**.
- Stage **Voies technologiques**.
- Stages **Futurs retraités** (avril).

S'informer

Les militant-e-s du SNES-FSU mettent à votre disposition des outils de réflexion : bulletin académique trimestriel (en complément de l'US, revue quasi-hebdomadaire nationale), circulaires envoyées aux secrétaires de S1 pour les informer d'échéances importantes à venir et nécessitant de s'organiser dans l'établissement (forum, grève, campagne de promotion, annonce du congrès ...). Vous disposez aussi d'outils internet réactifs avec notamment « la lettre hebdo électronique », complément du site internet, envoyée tous les dimanches soir, recensant les informations récentes et à venir, renvoyant à des enquêtes ponctuelles, etc.



Mais je peux bénéficier de tout cela sans adhérer ! ?

C'est en partie vrai, mais c'est un calcul risqué !

- En cas de problème individuel urgent, d'information importante sur la situation personnelle, pouvant nécessiter la contestation d'une décision administrative, le SNES-FSU ne peut prévenir rapidement que ses seul-e-s adhérent-e-s, car il dispose de leurs coordonnées, et seulement des leurs.
- le SNES-FSU ne peut agir et défendre les personnels que s'il en a les moyens matériels (les adhésions assurent plus de 95 % de nos ressources) : sans adhérent-e-s, sans cotisations, l'outil collectif ne peut exister !
- Adhérer, c'est renforcer la légitimité de notre syndicat, qui repose sur la confiance que lui font les personnels. C'est donc être plus fort individuellement et collectivement. C'est disposer des outils collectifs pour prendre la défense des collègues et de nos métiers, ensemble, lorsque c'est nécessaire.

« Le syndicat » n'est pas une « personne toute puissante » qui pourrait agir seule, à la place des personnels : il n'existe que par la participation et l'action des syndiqué-e-s, il ne peut agir que parce que les syndiqué-e-s le font exister au quotidien !

Trop chère, la cotisation au SNES-FSU ?

Qu'il ou elle soit imposable ou non, tout-e syndiqué-e bénéficie d'un crédit d'impôt équivalent au deux tiers de la cotisation acquittée ; sur les 177 € payés (échelonnables jusqu'à 6 mensualités), la cotisation d'un-e certifié-e au 5^{ème} échelon ne lui coûtera, après déduction fiscale, que 61 €. A vous qui hésitez à vous syndiquer ou à renouveler votre adhésion, mais qui faites, malgré tout, confiance au SNES-FSU pour vous aider et vous conseiller : sachez qu'adhérer, c'est se montrer solidaire ; c'est aussi garantir une indépendance financière qui met notre syndicat à l'abri des pressions et lui permet de jouer pleinement son rôle.

Qui est syndiqué au SNES-FSU ?

Les personnels titulaires ou non, actifs et retraités, intervenant dans les établissements du second degré, les Groupements d'Établissements publics d'enseignement (GRETA), les Centres d'Information et d'Orientation (CIO), en France ou à l'étranger : certifié-e-s, agrégé-e-s, Conseiller-e-s principaux d'éducation (CPE), Conseiller-e-s d'Orientation Psychologues (COPSY), Assistant-e-s d'Éducation (AED), Emplois Vie Scolaire (EVS), stagiaires et étudiant-e-s en master, contactuel-le-s, vacataires, maîtres-auxiliaires...

Comment se syndiquer ?

En donnant le bulletin au trésorier du SNES-FSU de votre établissement ou en le renvoyant directement au SNES-FSU. Il est téléchargeable sur le site.

Contactez le SNES-FSU

Permanences au local tous les jours de 14 h 30 à 17 h 30 (sauf le lundi, jour de la réunion hebdomadaire des militants)
Téléphone : 03 20 06 77 41 • Fax : 03 20 06 77 49 - Courriel : s3lil@snes.edu • Site : www.lille.snes.edu

Permanences particulières

Les permanences sont « généralistes » et peuvent traiter la plupart des situations, mais vous pouvez rencontrer les responsables de votre catégorie et d'un secteur précis aux jours suivants, selon les horaires de la permanence :

Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
- Titulaires sur Zone de Remplacement - Emploi* - Certifié-e-s - Collège - Éducation prioritaire	- Certifié-e-s - CPE - Emploi	- Certifié-e-s - Emploi* - CPE - Documentalistes - Congé Longue Maladie / Congé Longue Durée - Retraitables	- Non-titulaires - Agrégé-e-s, certifié-e-s - Stagiaires - Emploi - TZR

* Mutations, hors-classe, etc.

- Assistant-e-s d'Éducation, Copsy : prendre contact

Attention !

Les responsables syndicaux sont des collègues en activité, les permanences sont donc fermées pendant une partie des vacances (contact par courriel possible). Tous les syndicats reçoivent des décharges pour exercer leur activité syndicale ; les critères d'attribution sont les mêmes pour tous les syndicats, en fonction de leurs résultats aux élections professionnelles. Contrairement à d'autres organisations qui font le choix d'avoir des responsables entièrement déchargés, le SNES-FSU, lui, fait le choix des décharges partielles : dans l'académie, 39 camarades bénéficient ainsi d'une décharge n'excédant pas le mi-temps et représentant en moyenne 2 à 4 h.